

# Eau et Rivières porte plainte contre l'État

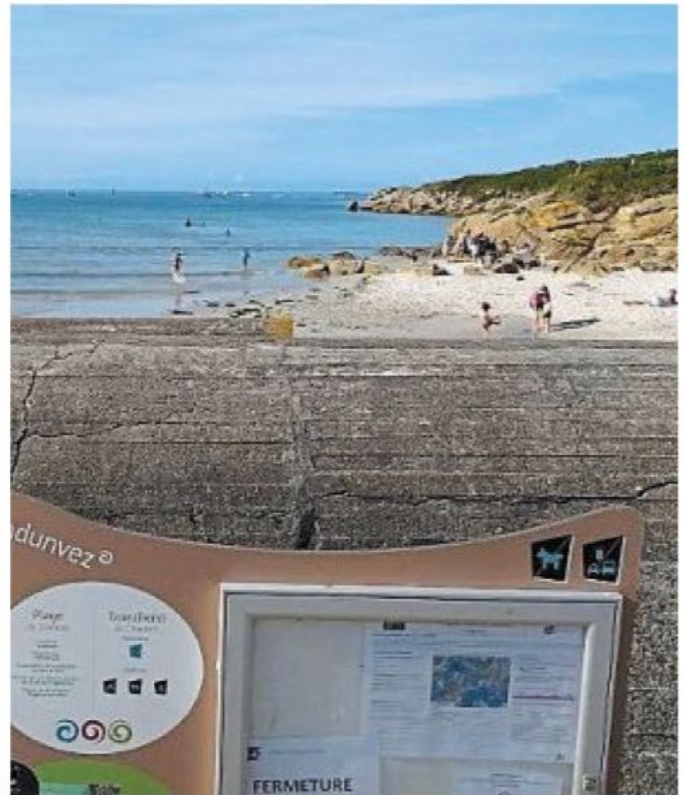
L'association environnementale estime que la France fait une analyse « faussée » de la qualité de ses eaux de baignade.

« C'est un peu comme si l'on nous disait qu'il pleuvait des bactéries », ironise Briec Le Roch, chargé de mission juridique d'Eau et Rivières de Bretagne. L'association environnementale vient de déposer plainte auprès de la Commission européenne, aux côtés des associations nord-finistériennes APPCL (pour la promotion et la protection de la côte des Légendes) et AEPI (Avenir et environnement en Pays d'Iroise), contre l'État français, au motif que celui-ci détournerait la réglementation en matière de qualité des eaux de baignade.

La directive européenne 2006/7/CE impose, en effet, à l'État d'analyser régulièrement leur qualité microbologique. Seulement, les pollutions accidentelles de moins de 72 heures, (pouvant être qualifiées « **de pollutions à court terme** ») ne sont pas prises en compte « **dès lors que la cause est clairement identifiable et que des mesures sont prises pour que cela ne se reproduise pas** ».

## La qualité des eaux s'améliore... officiellement !

Conséquence : dans ce territoire nord-breton où les causes de pollution sont clairement identifiées et où la pluie ne peut pas vraiment « être qualifiée d'anormale », les associations ont observé que « **les fermetures de plages étaient de plus en plus corrélées au paramètre pluviométrique** ». Bingo : comme on ne mesure



*Selon l'association, l'État français met d'abord en avant les pluies comme causes de pollution.*

| PHOTO : EAUX ET RIVIÈRES DE BRETAGNE

plus en cas de pollution, la qualité officielle des eaux de baignade s'améliore !

Outre « l'amélioration artificielle » de la qualité des eaux de baignade, sans prise en compte réelle des impacts environnementaux, l'association dénonce d'autres conséquences. Ainsi, « **la prévention des pollutions, à savoir la limitation des aspersion de bactéries fécales en amont des plages, n'est pas mise en œuvre** ». Elle évoque également une désinformation du public.

Gaël HAUTEMULLE.